



L'Écurie DCGB est fière de vous inviter à sa compétition d'épreuve combinée DCGB-2

Coordonnées	Écurie DCGB 11700, Côte des anges Mirabel, QC, J7N 2W3 <i>Accessible via l'autoroute des Laurentides (15) sortie 31-St-Janvier, Via autoroute 50, sortie 272</i>
Dates	29 juillet, schooling : stadium, carrière de dressage et Carrière en haut disponibles 9 juillet – Épreuve combinée DCGB-2, sanctionnée par l'AERLLL-Dressage-CC et CQ
Organisateurs	Geneviève Bastien et Pascale Gagnon
Responsable du concours	Geneviève Bastien
Secrétariat	Geneviève Bastien Écurie DCGB Inc. - Tél : (514) 863-0028 genbastien@videotron.ca
Juges	Carine Blaquière
Commissaire	Diane Goyette
Chef de piste	Caroline Couture
Vétérinaire	Rex Decroix DMV – (450) 435-3511 sur appel
Photographe	SP Photographie – Sarah Paquin

Aucune nourriture ne sera vendue sur le site



Je, soussigné, reconnais à titre de participant, parent et/ou détenteur de l'autorité parentale, que la pratique des sports équestres et la participation à ces activités comportent des risques inhérents de blessures sérieuses et je tiens indemne et libère sans restriction Cheval Québec, ses officiels, ses associations affiliées, les organisateurs, les propriétaires, entraîneurs et instructeurs de leur responsabilité à cet égard pour tout dommage, blessure et perte en découlant. Je, soussigné, en mon nom ou celui de mon enfant et/ou pupille, reconnais que je suis, ou que mon enfant ou pupille est, physiquement et émotionnellement capable de participer à ces activités

DESCRIPTION DES CLASSES

H18 :

Test de dressage : Cheval Québec – Entraînement – reprise 1 – 2010
https://www.cheval.quebec/uploads/6/5/5/4/65541265/2010_entrainement_reprise_1.pdf

Épreuve de sauts : Distance approximative de 600 m. Vitesse : 300m/min, Hauteur maximale: 1'-6", aucune combinaison, 9 efforts de sauts

H24:

Test de dressage : Cheval Québec – Entraînement – reprise 1 – 2010
https://www.cheval.quebec/uploads/6/5/5/4/65541265/2010_entrainement_reprise_1.pdf

Épreuve de sauts : Distance approximative de 900 m. Vitesse : 325m/min, Hauteur maximale: 2'-0", aucune combinaison, 12 à 15 efforts de sauts

H27:

Test de dressage : Cheval Québec – Entraînement – reprise 2 – 2010
https://www.cheval.quebec/uploads/6/5/5/4/65541265/2010_entrainement_reprise_2.pdf

Épreuve de sauts : Distance approximative de 1000 m. Vitesse : 350m/min, Hauteur maximale: 2'-3", aucune combinaison, 12 à 16 efforts de sauts

H30 :

Test de dressage : Cheval Québec – Entraînement – reprise 2 – 2010
https://www.cheval.quebec/uploads/6/5/5/4/65541265/2010_entrainement_reprise_2.pdf

Épreuve de sauts : Distance approximative de 1000 m. Vitesse : 400m/min, Hauteur maximale: 2'-6", 12 à 16 efforts de sauts

Un minimum de 40% des sauts sont fixes. Un maximum de 50% de ces sauts fixes sera à hauteur maximale.

Les épreuves de sauts se tiendront dans l'aire gazonnée d'une grandeur approximative de 230' x 375'.

L'épreuve de dressage débutera vers 8H30 et l'épreuve de saut débutera vers 13h30. Les cavaliers inscrits H30 seront les premiers à l'horaire.

Les heures de passage finales des cavaliers seront publiées le jeudi précédant la compétition

Pour toutes questions vous pouvez contacter Geneviève Bastien au (514) 863-0028 ou par courriel : genbastien@videotron.ca.



La journée de la compétition, le réchauffement dans les carrières de dressage et l'aire de sauts est interdit, sous peine d'élimination. Deux autres carrières sont mises à la disposition des cavaliers pour le réchauffement, soit une pour le dressage et une pour le saut. Les sauts de l'aire de réchauffement devront être pris dans le sens indiqué par les fanions (rouge à droite et blanc à gauche) sous peine d'élimination. La pratique dans la carrière de dressage sera permise le samedi

Numéro de dossard : Chaque couple cavalier/cheval se verra attribuer un numéro de dossard pour la durée du concours. Ce numéro devra être porté en tout temps par le cheval, lorsque celui-ci est hors de son box. Chaque concurrent ayant loué un box, devra le nettoyer (pas le vider)..

Heure d'arrivée : samedi après 9h00.

Date de clôture : les inscriptions et paiements complets seront reçus au plus tard le lundi précédent la compétition, jusqu'à 19h par le secrétariat. Aucun remboursement après la date de clôture à moins d'un papier d'un vétérinaire ou d'un médecin
Les chèques sans provision se verront infliger une pénalité de 50\$

COMPILATION

- Total des points négatif au dressage plus le total des points de pénalité dans l'épreuve combinée.
- Le gagnant est celui qui a cumulé le moins de points de pénalité.
- Rubans décernés jusqu'à la 8^e place.
- Les contestations sur le pointage, s'il y a lieu, seront entendues pendant 30 minutes, après la publication de ceux-ci. Après ce délai, le pointage ne pourra pas être changé.

Présentation / tenue : Lors des présentations et remises, les cavaliers et leurs accompagnateurs devront être vêtus de façon convenable. Sur demande, le cavalier devra être en selle et à l'heure, à défaut de quoi le comité organisateur se réserve le droit de retenir les bourses et trophée.

L'épreuve combinée DCGB-1 est un concours sanctionné par Cheval Québec et par les règlements en vigueur de cette fédération ainsi que par ceux de l'ASSOCIATION ÉQUESTRE RÉGIONALE DE LAVAL, LAURENTIDES, LANAUDIÈRE – DRESSAGE/CONCOURS COMPLET. Ces règlements sont disponibles sur le site web : <https://aerlll-dressagecc.ca/>

Chaque épreuve proposée dans le présent document est assujettie aux règlements et spécifications des règlements en vigueur de CQ et sera tenue et jugée conformément au manuel des règlements d'épreuves combinées – version 2023.

Les organisateurs du concours, les officiels, les bénévoles et les employé(e)s rattachés à ce concours ne seront aucunement tenus responsable de tous accidents, dommages, blessures ou pertes subis par un participant, un spectateur, un cavalier, un membre d'une équipe d'écurie ou toute autre personne présente à ce concours. Tout cheval se trouvant sur le terrain devra avoir en sa possession l'original du certificat du test Coggins daté de l'année en cours. Le port de la bombe approuvée SEI ou ASTM est obligatoire pour tous les cavaliers

Tous les participants de ce concours doivent être membre en règle de l'AERLLL-Dressage/Concours Complet (ou tout autre association régionale reconnue par Cheval Québec) ou détenir un passeport journalier de l'AERLLL-Dressage/Concours Complet et de Cheval Québec.

RESPONSABILITÉ/RESPONSIBILITY

1. RESPONSABILITÉ/RESPONSIBILITY

Les organisateurs du concours, les officiels, les bénévoles et les employé(e)s rattachés à ce concours ne seront aucunement tenus responsable de tous accidents, dommages, blessures ou pertes subis par un participant, un spectateur, un cavalier, un membre d'une équipe d'écurie ou toute autre personne présente à ce concours. Tout cheval se trouvant sur le terrain devra avoir en sa possession l'original du certificat du test Coggins daté de l'année en cours. Le port de la bombe approuvée SEI ou ASTM est obligatoire pour tous les cavaliers. *The Contest Organizers, officials, volunteers and employees associated with this Contest will not be held liable for any accidents, damages, injuries or losses suffered by any entrant, spectator, rider, A team or any other person present in this contest. Any horse in the field must have the original Coggins test certificate from the current year. SEI or ASTM approved bombs are mandatory for all riders.*



2. ASSURANCES / INSURANCES

Tout cavalier ou propriétaire de cheval est le seul responsable de tout dommage causé à un tiers par lui-même, ses employés, ses aides ainsi que par son cheval. Il est donc fortement recommandé à tout cavalier ou propriétaire de contracter une assurance responsabilité civile avec une couverture suffisante pour les compétitions et de maintenir cette police en vigueur. *All owners and competitors are personally responsible for damages to third persons caused by themselves, their employees, their agents or horses. They are therefore strongly advised to take out third-party insurance providing full coverage for participation in equestrian events and to keep their policy up to date.*

3. NUMÉRO DE CONCURRENT / COMPETITION NUMBER

Il est obligatoire qu'il soit porté bien en vue par le cheval ou par le cavalier/meneur dès que le cheval quitte sa stalle, à compter de l'émission du numéro par le secrétariat jusqu'à la fin de la compétition. Un cheval portant le mauvais numéro pourra être éliminé. *It is compulsory for the horse's assigned competition number to be worn by the horse or athlete/handler when the horse is outside the stall from the time that the number is issued until the end of the competition. Any horse wearing the incorrect number may be eliminated.*

4. PORT DU CASQUE PROTECTEUR / HEADGEAR

Tous les athlètes, quel que soit leur âge ou leur niveau, doivent porter un casque protecteur approuvé, ajusté et fixé adéquatement en tout temps lorsqu'ils sont à cheval sur le terrain d'un concours sanctionné par Canada Équestre. *All athletes, regardless of age or level of competition, must wear properly fitted and fastened safety approved protective headgear at all times when mounted at any EC sanctioned competition at the event location. Article E 4.0.*

5. CHANGEMENT AU PROGRAMME / PROGRAM CHANGE

Le comité organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de participants, de diviser les épreuves et de modifier TOUTES les autres conditions entourant ces compétitions afin d'assurer qu'elles soient uniformes et équitables pour toutes les divisions. *The Organizing Committee reserves the right to limit entries, divide classes and govern ALL conditions of the show to ensure that they are the same in all divisions.*

ADMINISTRATION & SECRÉTARIAT / ADMINISTRATION & SHOW OFFICE

6. FERMETURE DES INSCRIPTIONS / ENTRY CLOSING DATE

24 juillet – 19h00

7. ADMINISTRATION

50\$ de frais administratifs sont applicables à chaque inscription. *Entry forms include a \$50 administrative fee.*

8. MODALITÉS DE PAIEMENT / METHOD OF PAYMENT

Transfert interac, chèque signé ou de l'argent comptant couvrant la totalité des frais (inscription et box) devra accompagner les formulaires d'inscription signée par la personne responsable. Les chèques post-datés ne seront pas acceptés. Paiement au nom de Écurie DCGB Inc. *For an entry to be accepted, e-transfer, a check or money covering stabling and classes must accompany the entry form signed by the person responsible for the horse. Post-dated checks will not be accepted. Entry is payable to Écurie DCGB Inc.*

9. CHÈQUE SANS PROVISION / NSF PAYMENT

Une pénalité de 50\$ sera ajoutée pour tout chèque non honoré, pour quelque raison que ce soit, en plus de la plainte pour avoir commis une infraction aux règlements de CE (A801.4). *A \$50 charge will be applied for any returned check, regardless the reason. In addition to the complaint of a violation of EC regulations (A801.4).*

10. REMBOURSEMENT DES DÉPENSES/ EXPENSES

Le comité organisateur n'assumera aucunement les dépenses des participants, des propriétaires, de leurs employés et de leur agent. Aucune de ces dépenses ne sera remboursée. *The Organizing Committee will not be responsible for any expenses of competitors, horses, owners, their employees or agents and does not offer expenses allowances or reimbursements.*

11. COMPTES OUVERTS/ OPEN ACCOUNTS

Des comptes pourront être ouverts pour la durée de la compétition en déposant au secrétariat un chèque en blanc signé. Les comptes non réglés à la fin de la compétition le seront automatiquement à partir des chèques en blanc.



Accounts may be opened for the duration of the show by depositing a signed blank check at the show office. All open account charges remaining at the end of the show will be automatically applied to the blank check.

12. ANNULATION D'INSCRIPTION / CANCELLATION

Toute annulation avant la date de clôture des inscriptions est sujette à des frais de 25\$ par cheval. Aucun remboursement ne sera fait pour annulation après la date de clôture pour les chevaux ou cavaliers inscrits, sans présentation d'un certificat vétérinaire ou médical et sans approbation du comité organisateur. Un remboursement à la suite d'une attestation vétérinaire ou médicale ne s'applique qu'aux inscriptions et non aux frais d'écurie et d'administration.

Any cancellation before the closing date will be subject to a \$25 fee per horse. No refund will be granted after the closing date for a horse entered and not exhibited, without a written notice from a veterinarian or medical doctor, in case of a rider, and without approval from the show manager. Refund will include only entries (not stable fees).

13. INSCRIPTION HORS-CONCOURS

Un cavalier peut s'inscrire hors-concours en communiquant directement avec le secrétariat. Sa présence dans l'épreuve choisie ne sera PAS prise en compte pour le classement. Les concurrents inscrits hors-concours doivent payer les mêmes droits d'inscription et font l'objet des mêmes conditions que les inscriptions régulières, tel qu'énoncé dans les règlements des disciplines/sports de races et ne sont admissibles à aucun prix. Hors concours (H/C) entries are accepted. You must contact us. These entries are not compiled in the results and must pay the same entry fee and are subject to the same conditions which apply to regular entries as outlined in the discipline/breed sport rules. Hors Concours (H/C) entries are not eligible for any awards.

14. SUBSTITUTIONS

Un cavalier éligible peut remplacer le cavalier prévu dans une épreuve. Ainsi, le cheval ou poney peut être remplacé. Les frais réguliers d'inscription s'appliquent.. Voir règlement E 7.11.10. *A horse/pony may compete with a substitute rider providing the rider is eligible to enter the class. Same way, a rider may substitute an eligible horse or pony. Regular entry fees apply.. Refer to article E 7.11.10*

15. ARRIVÉE ET DÉPART

Les chevaux ne pourront commencer à arriver avant le samedi 9h00 et devront quitter au plus tard le dimanche soir. Ceux qui désirent arriver avant cette date ou allonger le séjour devront AU PRÉALABLE s'entendre avec les organisateurs de la compétition. *Horses will not be accepted on the show grounds before saturday at 8h00am, and must leave by Sunday evening. Those who wish to arrive prior to these dates or to extend their stay must make arrangements with the organizers of the show.*

16. HORAIRE DU SECRÉTARIAT / SHOW OFFICE HOURS

Les jours de compétition, le secrétariat ouvrira une heure avant le début des épreuves et fermera une heure après la dernière épreuve. Le secrétariat sera également ouvert de 12h00 à 15h00 la journée précédant la compétition. *The office will be opened 1 hour before the start of the competition and will be closed 1 hour after the last class. It will also open from 12h00 à 15h00 the day prior the start of the show.*

17. HEURES DE PASSAGE / RIDING TIME

Seront disponibles sur le site Internet au plus tard le jeudi avant la compétition. L'horaire officiel du lendemain sera affiché le soir sur le tableau principal d'affichage. L'horaire en ligne ne constitue pas l'horaire officiel. La responsabilité de la vérification du temps de passage revient au compétiteur. Par contre, le secrétariat affichera clairement sur le tableau officiel d'affichage toute modification apportée après la parution initiale de l'horaire. *Will be available online no later than Thursday before the competition. The official schedule will be posted on the Main Board the night before competition day. The online schedule is not the official schedule. The competitor is solely responsible for the test start time verification. The office will post clearly on the official board all changes to the original schedule.*

RÈGLES DE COMPÉTITION & D'INSCRIPTION / COMPETITION & ENTRY RULES

18. INSCRIPTION ET RÉSERVATION TARDIVES/ STALL RESERVATION & LATE ENTRIES

Les réservations de stalles et inscriptions tardives seront acceptées à la discrétion du comité organisateur, sous toutes réserves, selon les disponibilités. Un frais de retard de 35\$ sera appliqué après la date de fermeture des



inscriptions. *Stall reservations and late entries will be accepted at the discretion of the show management, without prejudice, subject to space availability. A late fee of 35\$ will apply after entry closing date.*

19. INSCRIPTIONS REFUSÉES / REFUSED ENTRIES

L'organisateur de concours se réserve le droit de refuser tout cavalier ou toute inscription non conforme aux règlements du concours ou au Code de conduite et d'éthique de CQ. *The show manager reserves the right to refuse any rider or entry non-compliant with rules and regulations of the horse show or the CQ Code of Conducts and Ethics.*

20. INSCRIPTIONS MULTIPLES / MULTIPLE ENTRIES

Il est possible de s'inscrire à deux niveaux consécutifs (ex. H30 et H27) auquel cas il faudra acquitter les frais d'inscription pour les deux épreuves. Le cheval est en tout temps soumis à la limite de 2 reprises par jour. *Horse/Rider combination can compete in two consecutive levels (pre-entry and entry for example), for which the rider will pay entries for both levels. The horse is at all times limited to a maximum of 2 tests in any single day.*

21. LECTURE DES REPRISES/ CALLING OF TESTS

La lecture à voix haute des figures est permise pour les reprises. Les lecteurs (lectrices) doivent être convenablement vêtus (es), sans camisoles, shorts ou jupes trop courts. *The calling of dressage tests is allowed. The callers must be properly dressed, without camisoles or short shorts.*

22. FRAIS D'ÉCURIE / STABLING

Un nombre limité de stalles sera offert, soit 49. Les coûts sont spécifiés sur les feuilles d'inscription et comprennent la surveillance de nuit pour la durée du séjour. La réservation des stalles et le paiement de leur loyer doivent accompagner le formulaire d'inscription et ces montants ne sont pas remboursables après la date de clôture. Le prix des stalles ne comprend pas la litière. Grain, foin et litière seront offerts au prix courant. *The cost is specified on the entry form (night watch included for the duration of the stay). Payment must accompany entry forms and is non-refundable after the closing date. Bedding is not included in the price of the stalls. Feed and bedding will be available at market prices.*

23. VACCINATION

Tous les chevaux présents à concours sanctionnés par Canada Équestre doivent avoir été vaccinés contre l'influenza équine et l'herpèsvirus (type 1 et type 4) dans les 6 mois (et 21 jours de période de grâce) précédant l'arrivée au concours. Aucun vaccin ne doit avoir été administré au cheval dans les 7 jours qui précèdent l'arrivée au concours. Si cette règle n'est pas respectée, la direction du concours peut, à sa discrétion, exiger qu'un cheval quitte les lieux du concours. (article A519, CÉ) Une copie de la preuve de vaccination doit être envoyée avec l'inscription. *All horses attending Equestrian Canada sanctioned competitions must have been administered Equine Influenza and Equine Herpes Virus (1&4) vaccinations within 6 months (+21 days grace period) before arrival at the event. No horse shall receive vaccination within 7 days prior to arrival at the event. Horses not in compliance with this rule may be asked to leave the event site at the discretion of Competition Management (article A519 EC). A copy of the proof of vaccination must be included in the inscription.*

24. TEST COGGINS

Tous les chevaux présents à un concours de l'Écurie DCGB doivent avoir un test Coggins négatifs de l'année en cours. Une copie de ce test doit être envoyée avec l'inscription. *All horses attending a DCGB Stable competition must have a negative Coggins test from the current year. The test must be submitted with the inscription.*

25. CONTRÔLE ANTI-DOPAGE / EQUINE DRUG TESTING

Tout cheval prenant part à toute épreuve d'un concours peut, lorsqu'il se trouve sur les lieux du concours, être désigné pour subir un test de contrôle antidopage. Un frais de 4.00\$ par cheval sera facturé. *Any horse entered in any class at a competition may, while on the competition grounds, be selected for equine medication control testing. \$4.00 is added for drug testing.*

26. ENTRAÎNEURS/INSTRUCTEURS / COACHES/INSTRUCTORS

Lors de son inscription à un concours sanctionné par CQ, l'athlète doit fournir le nom de son entraîneur(e) sur le formulaire d'inscription ou spécifier qu'il ou elle s'occupe de son propre entraînement. Chaque entraîneur ou instructeur devra posséder une carte de membre ou un passeport d'un jour de l'AERLLL-Dressage/Concours Complet afin d'avoir le droit d'entraîner un cavalier sur les terrains de concours sanctionnés par l'association.



CAVALIERS JUNIOR/ JUNIOR RIDERS

Tous les cavaliers juniors devront être accompagnés par un entraîneur/instructeur membre en règle (ou possédant un passeport d'un jour) de l'AERLLL-Dressage/Concours Complet. *All junior riders must be accompanied by a trainor/instructor, member of l'AERLLL-Dressage/Concours Complet or in possession of a daily pass from the association.*

27. ENTRAÎNEMENT AVANT-CONCOURS / OPENING HOURS OF DRESSAGE ARENA BEFORE THE COMPETITION

Le samedi de 9h00 à 18h00, la carrière de dressage, le stadium et les carrières de réchauffement seront ouverts pour entraînement. Le numéro de concurrent est requis. Par la suite, aucun cheval n'est admis dans ou autour des carrières de compétition. Les épreuves devraient débiter à l'heure désignée par l'organisateur. Dimanche, les carrières d'échauffement et de longe seront ouvertes 1h avant le début de la compétition. *The dressage ring, the stadium and the warm-up rings will be opened from 9:00pm to 6:00pm on Saturday. Every horse must have is number on when out of his stall. . No horse is allowed in or around the competition arena and jumping area.. Classes should begin at the time designated as per each competition. Warm-up will be open an hour before the start of the competition on sunday*

28. AIRES D'ENTRAÎNEMENT / TRAINING AREA

L'entraînement sera permis uniquement dans les aires prévues à cette fin, 1 heure avant le début de la compétition. Une amende de 50\$ sera imposée à toute personne utilisant les manèges en dehors de l'horaire prévu *Training is permitted only in designated areas, an hour before the start of the competition A \$50 fine will be charged to any person using the areas outside of this timetable*

29. AIRE DE LONGE / LUNGING AREA

Des aires de longues seront désignées sur le terrain. Il est interdit de longer un cheval à l'extérieur des endroits désignés sous peine d'une amende de 50\$. *Lunging areas will be identified on grounds map. It is forbidden to lunge a horse outside of the designated area. Those who contravene this rule will receive a \$50 fine.*

SANTÉ, SÉCURITÉ & CIRCULATION/ HEALTH, SECURITY & TRAFFIC

30. DISPOSITIFS ELECTRONIQUES- TELEPHONE CELLULAIRE/ ELECTRONIC DEVICES, CELLULAR PHONES

Lorsqu'un cavalier est en selle et utilise un dispositif électronique (communication, musique ou autre), il ne doit avoir qu'UNE oreillette en place afin de rester à l'écoute de son environnement pour éviter les incidents ou accidents. De plus, les téléphones cellulaires ne doivent en aucun cas être mis sous le casque protecteur ou être utilisés lorsque le cavalier est en selle. *While mounting, a rider using any electronic device (communication, music, etc,) MUST only have ONE earplug on to stay alert and prevent any incident or accident Also, no cellular phones can be stuck/wedge under the helmet or be used while the rider is on his horse*

31. VÉTÉRINAIRE / VETERINARIAN

Un vétérinaire sur appel est disponible durant le séjour. *A veterinarian is available on call for the duration of the stay*

32. CHIENS / DOGS

Tous les chiens doivent être tenus en laisse et leurs déjections jetées à la poubelle. Une amende de 100 \$ sera imposée aux contrevenants *All dogs must be on a leash, and their droppings disposed of in the garbage. All offenders will incur a \$100 fine.*

33. STATIONNEMENT/ PARKING

Un plan de stationnement pour les automobiles des participants a été prévu et il y a suffisamment de places de stationnement pour tous. Nous comptons donc sur votre compréhension et votre collaboration pour l'utilisation adéquate des aires de stationnement qui vous ont été assignées.. Le remorquage sera aux frais du propriétaire du véhicule. *A parking plan for participants has been established at each location and we ask your cooperation and understanding in respecting the designated parking areas.. Towing fees will be at the expense of the owner of the vehicule*



34. CAMION À CHEVAUX ET REMORQUES

Des aires spéciales de débarquement et de stationnement ont été prévues pour les camions à chevaux. Vous êtes priés de ne pas laisser vos camions près des écuries, une fois le débarquement effectué. *Special drop-off and parking have been reserved for horses vans. We request that, once you have unloaded, you do not leave your vans and trailers in the stabling areas.*

35. ENVIRONNEMENT SANS FUMÉE / NO SMOKING

Pour réduire les risques d'incendie, il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments et à moins de 30 mètres de ceux-ci sauf dans les zones autorisées. *To reduce fire hazards, it is not permitted to smoke inside the buildings, including the indoor arenas and a 30 meter non-smoking zone around them except in designated areas.*